

SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le mercredi quinze février, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 10 février 2017 se sont réunis salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Présents : Romain AUDEÇON, Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Daniel BOTTREAU, Sébastien BOUGEARD, Jean-Jacques GAZAVE, Julien MARIE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER.

Absents excusés avec procuration : Émeline BÉNÉTEAU donne procuration à Denis SALLÉ, Laëtitia DESBOIS donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE, Nicole MARCHESE donne pouvoir à Colette AZÉ.

Secrétaire de séance : Romain AUDEÇON.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations :

PLU Intercommunal : principe d'opposition au transfert de plein droit

Délibération 2-1-2017-NF-009

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 portant sur l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert de plein droit de la compétence PLU intercommunal (PLUI) dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi soit à compter du 29 mars 2017.

Mais d'ici là libre aux conseils municipaux des communes membres de Communautés de communes n'ayant pas déjà transféré la compétence PLUI de s'opposer à ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU Intercommunal à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre issue de la fusion des Communautés de communes du Pays d'Azay-le-Rideau et du Val de l'Indre étendue aux communes de Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois (arrêté préfectoral du 16/12/2016)

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Tableau des membres des commissions et syndicats suite à la fusion communautaire

Délibération 5-3-2017-NF-010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE le tableau des délégués et délégués suppléants aux commissions de la nouvelle communauté de Communes présenté par Mme le Maire.

Avis sur projet GAEC ALLARD Frères

Délibération 8-8-2017-NF-011

M. Jean-Jacques GAZAVE, 1^{er} adjoint, présente le projet d'extension de l'élevage bovin appartenant au Groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.) ALLARD Frères situé au lieu-dit- « Les Hurtaudières » à Rivarennnes.

Il indique au Conseil municipal que le Conseil municipal est sollicité pour donner un avis sur le plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE sur la demande d'enregistrement du G.A.E.C. ALLARD Frères à Rivarennnes

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Partenariat Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire

Délibération 8-10-2017-NF-012

M. Denis SALLÉ, adjoint en charge du tourisme, présente la nouvelle structure issue de la fusion des 6 offices de tourisme du Pays d'Azay-le-Rideau, du Bouchardais, du Pays de Chinon, du Pays de Richelieu, du Pays de Sainte-Maure de Touraine et du Val de l'Indre : l'Office de tourisme Azay-Chinon Val de Loire.

En tant que gestionnaire d'un camping, la commune de Rigny-Ussé est sollicitée pour adhérer à cette structure pour sa promotion et bénéficier d'une visibilité accrue par ce nouveau réseau de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal CHOISIT le pack 2 et AJOUTE l'option de diffusion dans 3 bureaux d'accueil pour un montant total de 135 euros

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Augmentation de l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction

Délibération 5-6-2017-NF-013

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution pour 2 raisons :

- 1) l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017
- 2) la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal FIXE les indemnités de fonction selon les mêmes pourcentages que précédemment de l'indice brut terminal de la fonction publique

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la communauté de communes

Délibération 8-4-2017-NF-014

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau du 17 novembre 2016 référencée n°2016.11.15 ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°16-58 du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de la Communauté de communes du Val de l'Indre, des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois et de Villeperdue, en un nouvel EPCI dénommé Touraine Vallée de l'Indre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- AUTORISE la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre à se retirer du Syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique,
- AUTORISE la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre à adhérer au Syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Décision :

Devis EUROVIA (parking derrière église)
D-2017-001

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a signé le devis d'EUROVIA concernant les travaux de parking derrière l'église pour un montant HT de 53 749,62 €. Ce devis prévoit la gestion des eaux pluviales.

Informations diverses

- Bilan camping saison 2016
- Courrier administré (copie)
- Le recueil des actes administratifs du SIEIL est à disposition à la mairie
- Présence des conseillers au repas des Aînés le 5 mars 2017
- La fédération de pêche projette la mise en place d'un parcours de pêche sur les bords de l'Indre avec un ponton accessible aux handicapés.

Questions diverses

- Question de M. MARIE concernant les chats errants autour de l'épicerie

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

Affiché le 20/02/2017

Transmis au contrôle de légalité le 20/02/2017